

*27 mars 2024*

# **WEBINAIRE DE PRESENTATION DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN AUX INITIATIVES D'URBANISME TRANSITOIRE**

**« Tout savoir pour réussir sa candidature à l'appel à  
projet »**



# Accueil

- **Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, Vice-Président du Conseil Régional en charge du Logement, de l'Aménagement durable du territoire et du SDRIF-E



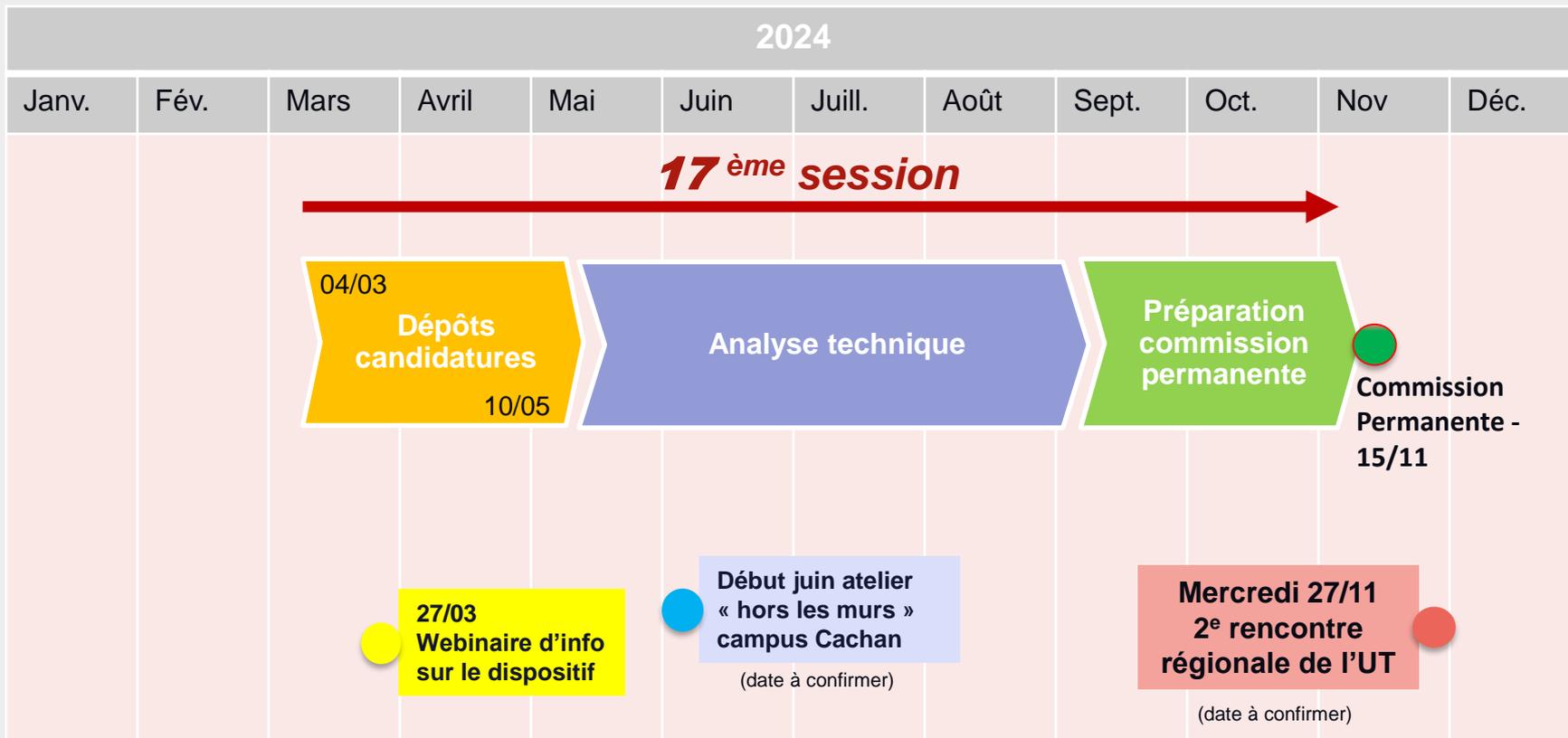
# Rappel des règles *de bon fonctionnement du webinaire*

- *Bienveillance, écoute, accord pour enregistrement*
- *Merci de bien vouloir couper vos micros*
- *Questions par écrit pendant la présentation puis temps d'échange et de discussion à la fin*
- *Lorsque vous intervenez, veuillez préciser votre nom, prénom et votre organisme*

# SOMMAIRE

1. **Introduction** - Rappel sur la définition de l'urbanisme transitoire et ses vertus illustrées par des cas concrets
2. **Présentation générale du dispositif** - Enjeux, chiffres clés, objectifs, attendus et critères d'éligibilité
3. **Les critères de sélection des candidatures**
4. **Modalités de candidatures** - Etape par étape « avant, pendant et après » la candidature

# Rappel calendrier 2024



# Sondage n° 1 via Teams

- Qui êtes-vous ?
  - Je suis lauréat des sessions précédentes
  - Je suis un futur candidat au dispositif
  - Je suis curieux et intéressé

Veillez répondre via Teams, le sondage s'affiche sur votre écran.

1

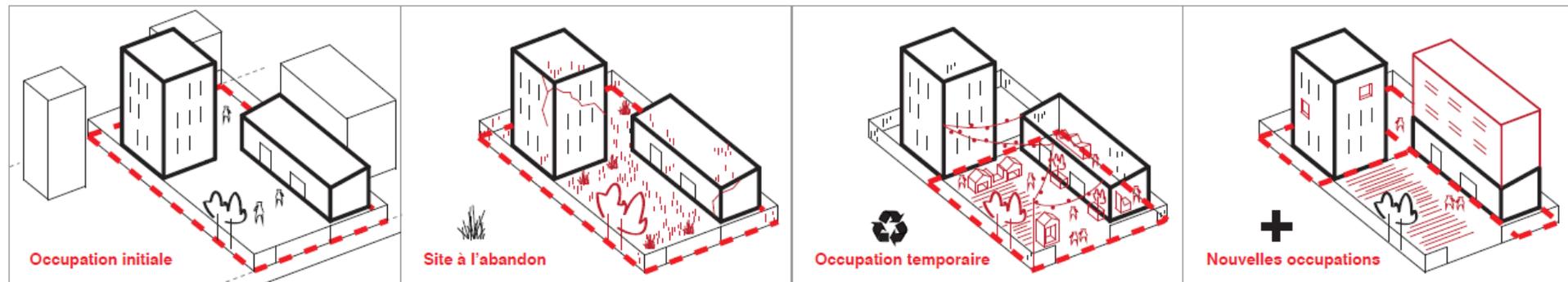
# Définition de l'urbanisme transitoire

*Par Cécile Diguët, Directrice du département urbanisme,  
aménagement et territoires à l'Institut Paris Région*

# L'urbanisme transitoire, un outil de l'aménagement

## ■ Définitions

« L'urbanisme transitoire englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à **réactiver la vie locale** de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain / immobilier tarde à se réaliser. »



# L'urbanisme transitoire, un outil de l'aménagement

- **Vertus**

1. **Identifier les besoins sociaux** sur place et tenter d'y donner satisfaction (au lieu d'une étude de programmation en chambre); éviter le parachutage d'usages hors sol; les articuler à des politiques publiques

2. **Tirer un fil continu** entre plusieurs vies du lieux (au lieu de geler/figer la vie...sauf pour la biodiversité)

3. **Contribuer aux usages du projet plus pérenne**, ou devenir le projet pérenne (Hôtel Pasteur, le 6B, les Grands Voisins, la Gare des Mines...) : **renouveler la fabrique urbaine et territoriale**

# L'urbanisme transitoire, un outil de l'aménagement

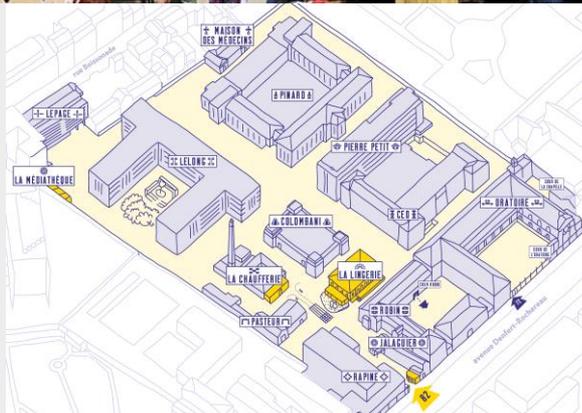
- **Vertus**

4. **S'adapter** au contexte bâti, social, territorial au plus près

5. **S'appuyer sur les ressources locales** : matériaux (réemploi, tissu local) comme réseaux associatifs locaux (culture, social, loisirs...)...; et les renforcer, les densifier

6. **Créer une épaisseur d'imaginaires** aussi : ouverture à l'imprévu, délégation de confiance des autorités, résorption d'ego des concepteurs = on peut imaginer **des lieux différents, non standardisés, « autorisant » et poétiques** aussi

# Les Grands Voisins, projet pionnier



# Les Grands Voisins, projet pionnier



# Le TAG, Grigny



27 mars 2024 : Webinaire de présentation du dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire

# La fabrique du Clos, Stains

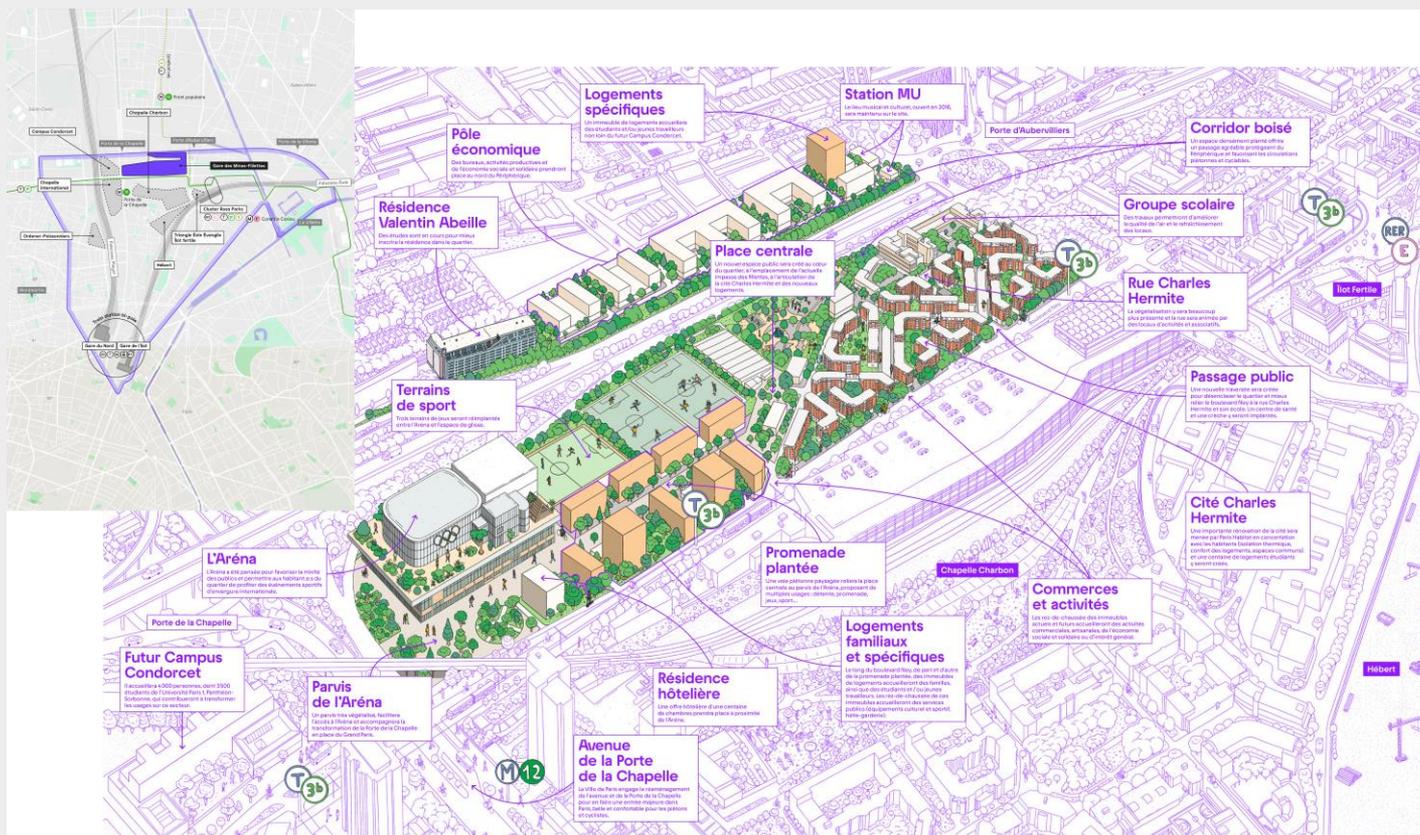


# La Station / Gare des Mines



© Gaëlle Matata

# Le projet urbain de la Gare des Mines



# Extension de la démarche transitoire/tactique



# Le musée Sauvage Argenteuil



# TEMPS QUESTIONS - REPONSES

# Sondage n° 2 via Teams

- Quel est le stock de bureaux vacants en Ile-de-France fin 2023 ?
  - 2,7 millions de m<sup>2</sup> => fin 2019
  - 4 millions de m<sup>2</sup> => fin 2021
  - 4,7 millions m<sup>2</sup> => fin 2023

Veillez répondre via Teams, le sondage s'affiche sur votre écran.

2

# Présentation générale du dispositif

*Par David Aboulkheir, Chargé de mission innovation  
urbaine et urbanisme transitoire, SSPO, DADT*

# Description du dispositif

- **Objet** : soutenir des projets d'occupation temporaires de friches et espaces délaissés dans le but d'amorcer, accélérer, tester et accompagner des projets d'aménagement futurs
- **Type de projets** : occupations artistiques et culturelles, participation citoyenne, activités économiques et sociales, agriculture urbaine, renaturation etc.
- **Bénéficiaires** : collectivités, aménageurs, associations, sociétés coopératives et bailleurs sociaux.
- **Eligibilité** : dépenses d'investissements type études ou travaux participant directement à la réalisation du projet transitoire
- **Modalités de l'aide** : 10K à 200 K€ (taux d'intervention maximum de 50%)

# Description du dispositif

## Dépenses d'investissement **éligibles**

- **Aménagements nécessaires à l'ouverture du site** (sécurisation, accessibilité...), dès lors qu'elles participent à la réalisation du projet d'occupation temporaire ;
- **Travaux ou éléments concourant à son équipement provisoire** : matériaux, mobilier, construction de structures légères, installation d'œuvres d'art, aménagement d'espaces de loisirs (murs de grimpe, bacs à sable, ...), d'espaces à planter, de palissades,... ;
- **Outils numériques complémentaires** (type serious-game ou maquette numérique 3D) ;
- **Etudes techniques préalables** ;
- **Prestations d'ingénierie spécialisée** concourant à la réalisation opérationnelle ;
- **Dépenses de maîtrise d'œuvre**, dès lors qu'elles participent à des dépenses effectives de travaux ;
- **Travaux de rénovation ou de réhabilitation légers** (aménagement, achat d'équipements et de matériels d'usage collectif).

# Description du dispositif

## Dépenses **inéligibles**

- **Dépenses de fonctionnement** (frais de structure) : travaux d'entretien courant, achats de matériel non amortissable ;
- **Acquisition du foncier**
- **Opérations de construction**
- **Frais relatifs à la gestion**

# Le dispositif régional en chiffres clés

Bilan 2016 - 2023

**15**

sessions

2 sessions / an  
depuis fin 2016

**10**

projets lauréats  
par session en  
moyenne

16 candidatures en  
moyenne

**+140**

projets lauréats

sur +260  
candidatures

56% des projets en  
cours

Taux d'abandon très  
faible : 7%

**12 M €**

de subventions  
attribuées

1,5 à 2 M € / an en moyenne  
80k € par projet en moyenne

**+1 M m<sup>2</sup>** de foncier activé

**2/3** d'espaces verts accessibles  
au public

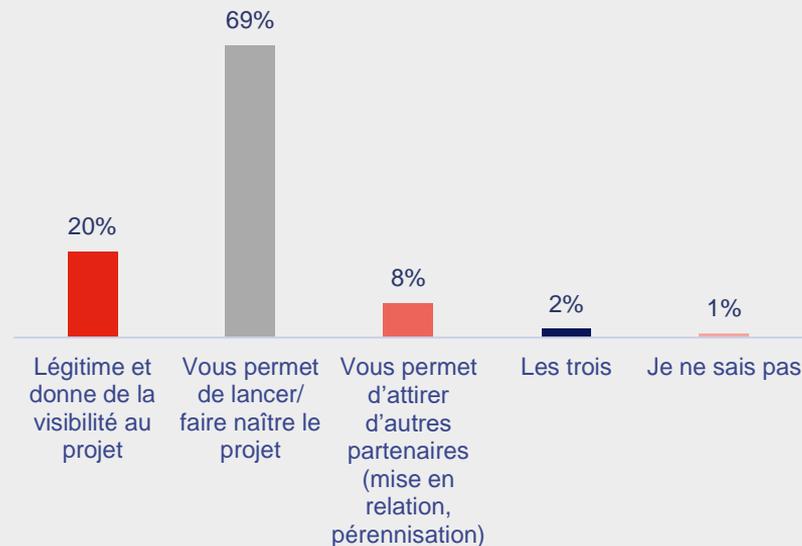
# Le dispositif régional en chiffres clés

## Enquête de suivi des bénéficiaires 2023

68% des projets indiquent préfigurer le futur projet d'aménagement du site.

« Ces initiatives d'urbanisme transitoire sont une vraie **chance pour les petites associations**. Elles permettent d'**innover et d'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance** et de créer de véritables **lieux d'expérimentation sociale**. »

De manière générale, vous pensez que le financement de la Région :

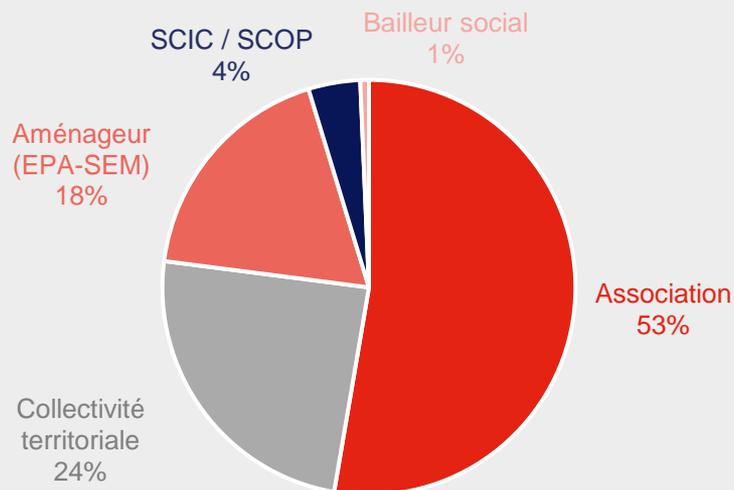


69% des répondants affirment que le dispositif régional joue un **rôle d'impulsion** dans leur projet.

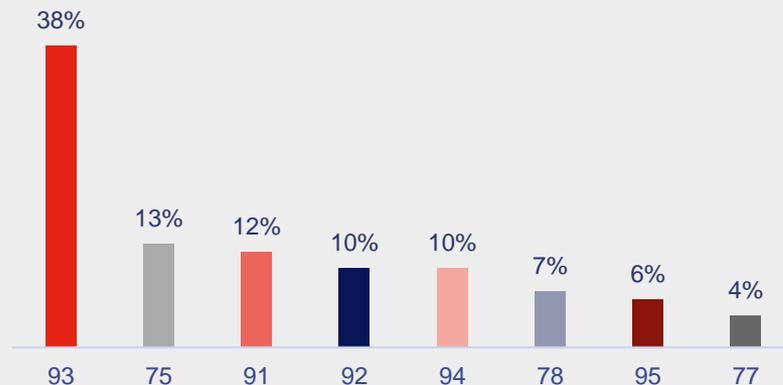
# Le dispositif régional en chiffres clés

Bilan 2016 - 2023

## Statut des porteurs de projet



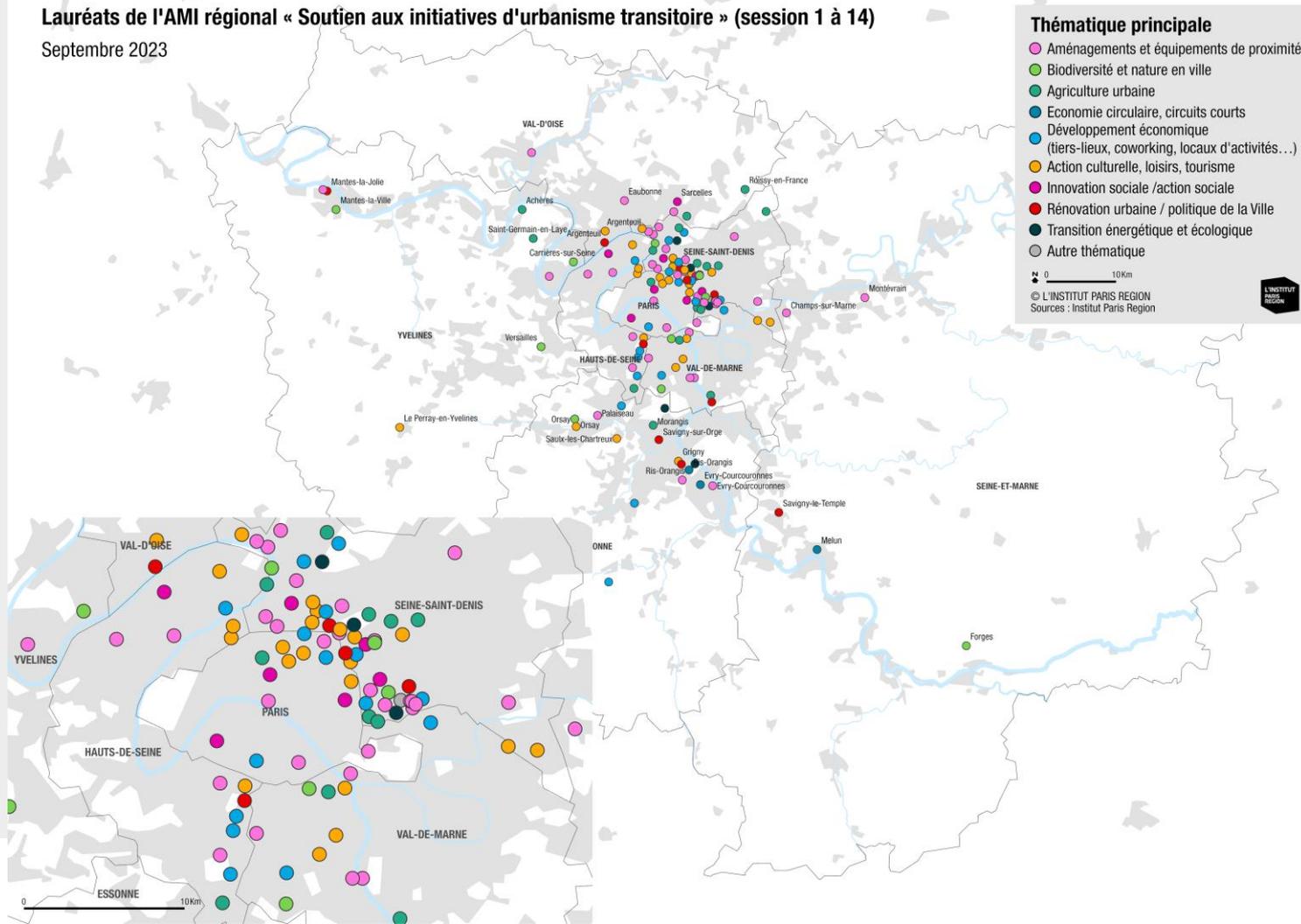
## Répartition géographique des projets lauréats



59% Cœur d'agglomération  
16% Hypercentre  
18% Couronne d'agglomération  
5% Villes moyennes

# Lauréats de l'AMI régional « Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » (session 1 à 14)

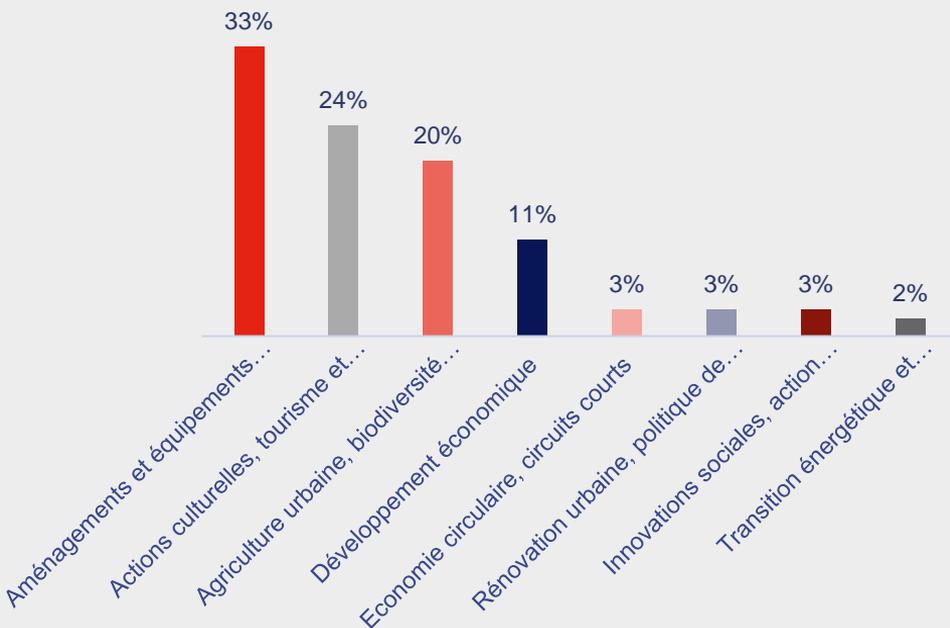
Septembre 2023



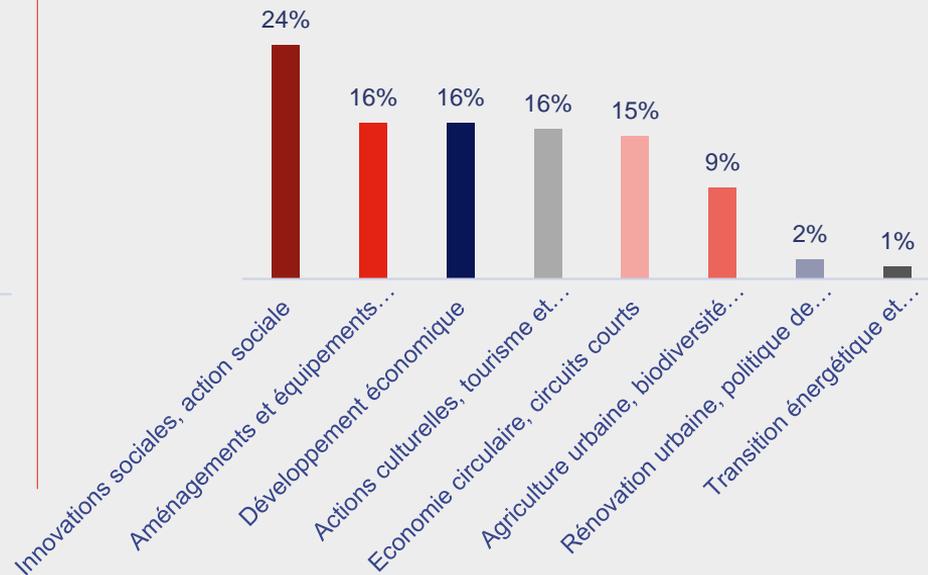
# Le dispositif régional en chiffres clés

Bilan 2016 - 2023

Thématiques principales des projets - Toutes sessions confondues (jusqu'à la 15<sup>ième</sup>)



Thématiques secondaires des projets - Toutes sessions confondues (jusqu'à la 15<sup>ième</sup>)



# PROJET SOUTENU – VOLET EQUIPEMENT DE PROXIMITE

## Préfiguration d'un tiers-lieu solidaire dans une ancienne halle industrielle

RIS-ORANGIS



29 589 hbts

- Opération votée en CP du 21 novembre 2018 – opération soldée
- Lauréat de la session 5
- Porteur de projet : L'Attribut
- **Subvention régionale de 68 825 €** pour un coût d'opération de 137 650€
- **Dépenses subventionnées** : travaux de mise aux normes, électricité, aménagements et équipements (mezzanine ,atelier-bois)



# PROJET SOUTENU – VOILET EQUIPEMENT DE PROXIMITE

## Tester l'aménagement d'une maison de santé pour lutter contre les déserts médicaux

### BRUYÈRES-SUR-OISE

Val d'Oise  
4 200 hbts



- Opération votée en CP du 21 novembre 2018 – opération terminée
- Lauréat de la session 5
- Porteur de projet : **Commune de Bruyères-sur-Oise**
- **Subvention régionale de 50 000€** pour un coût d'opération de 100 000€
- **Dépenses subventionnées** : travaux de mise au norme PMR (création d'une rampe d'accès...)



# PROJET SOUTENU – VOLET AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC

## Aménagement temporaire et préfiguration de la « RD22 de demain » en vue des JOP 2024

### SAINT-OUEN-SUR-SEINE



Seine-Saint-Denis  
50 670 hbs

Opération votée en CP du 19 novembre 2021 – opération en cours

Lauréat de la session 11

Porteur de projet : Commune de Saint-Ouen-sur-Seine

**Subvention régionale de 165 000 €** pour un coût d'opération de 330 000€

**Dépenses subventionnées** : études et conception, aménagement, mobilier et matériaux



# PROJET SOUTENU – VOILET SOCIAL ET SOLIDAIRE

Investir un ancien hôtel pour le transformer en un centre d'hébergement et une colocation solidaire

PARIS 9e



- Opération  **votée en CP du 19 novembre 2021** – opération terminée
- Lauréat de la  **session 11**
- Porteur de projet : CASP
- **Subvention régionale de 91 711€** pour un coût d'opération de 187 000€
- **Dépenses subventionnées** : remise en fonctionnement (chauffage, plomberie), réparation du système de désenfumage achat petit équipement, AMO



# PROJET SOUTENU – VOLET ART ET CULTURE

## Occupation transitoire pour accueillir des jeunes artistes issus des quartiers prioritaires

MONTREUIL



106 691 hbts

Opération votée en CP du 21 septembre 2023 – opération en cours

Lauréat de la session 15

Porteur de projet : Association les Cousines

**Subvention régionale de 20 000€** pour un coût d'opération de 50 000€

**Dépenses subventionnées** : travaux d'aménagement cuisine collective, lieu de stockage, labo photo, espace modulable, espace multimédia, achat matériel équipement audiovisuel



# PROJET SOUTENU – VOILET DEV ECO

**Remise en état d'un ancien bâtiment tertiaire pour y accueillir de jeunes entreprises innovantes de l'écosystème de Saclay**

Massy



Essonne  
50 506 hbts

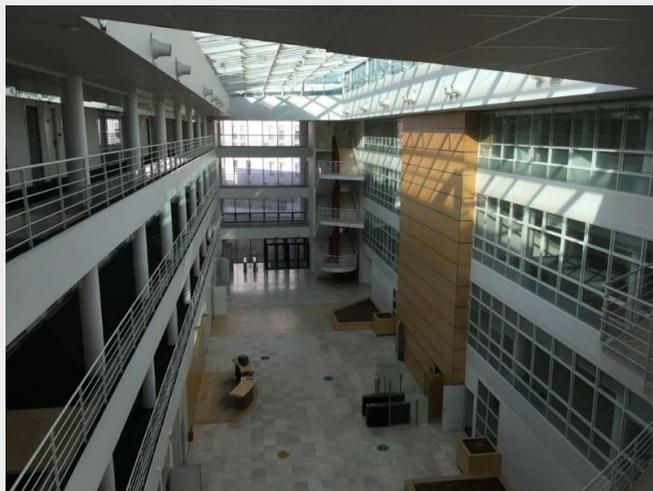
Opération votée en CP du 20 mai 2022

Projet lauréat de la session 12

Porteur de projet : **Paris Sud Aménagement**

**Subvention régionale de 200 000 €** pour un coût total de 541 277 €

**Dépenses subventionnées** : travaux de remise en état



# PROJET SOUTENU – VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

## Préfiguration d'un lieu de formation et de recherche sur la transition écologique et sociétale au sein d'un ensemble patrimonial

### FORGES



Seine-et Marne  
421 hbts

Opération votée en CP du 22 juillet 2021 – opération en cours

Lauréat de la **session 10**

Porteur de projet : **Campus de la Transition**

**Subvention régionale de 130 000€** pour un coût d'opération de 260 000€

**Dépenses subventionnées** : Mise aux normes ERP, aménagements dortoirs, restauration et construction de salles de bains, installation VMC.



# TEMPS QUESTIONS - REPONSES

3

# Les critères de sélection des candidatures

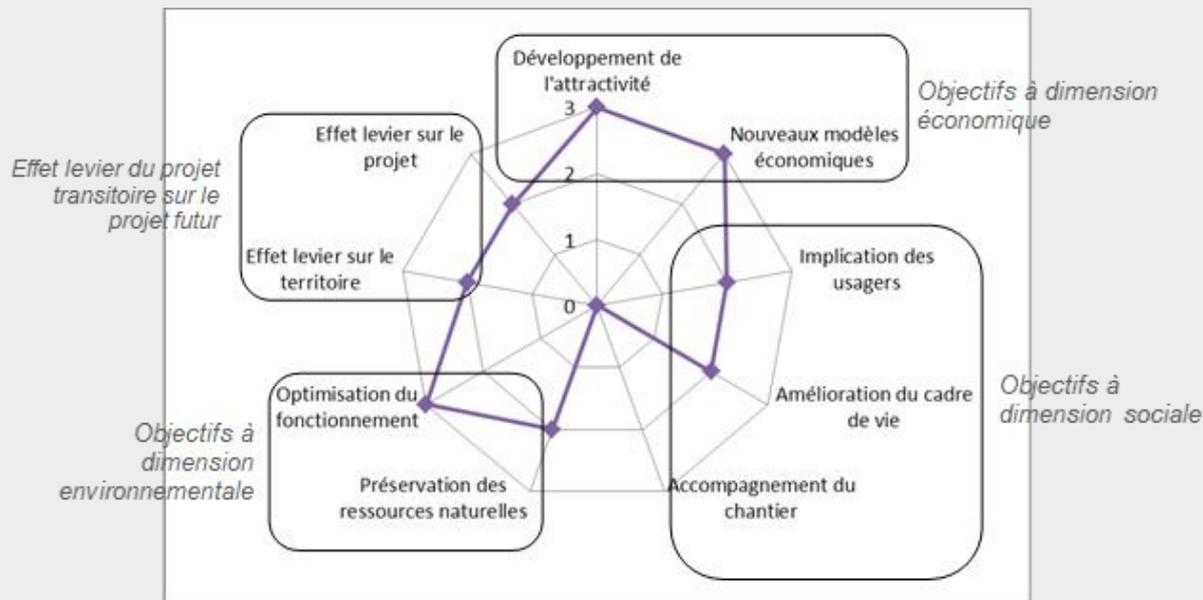
*Par les services de la Région et l'Institut Paris Region*

# Les critères de sélection des candidatures

- 2 instances clés : le comité technique et le jury.
- Composition du cotech :
  - l'IPR
  - Les services techniques compétents : culture, action sociale, économie circulaire, économie sociale et solidaire, agriculture urbaine, biodiversité et nature en ville, renouvellement urbain et aménagement.
- Le comité technique porte un regard critique et constructif

# Les critères de sélection des candidatures

Les dossiers de candidatures sont étudiés au regard du caractère innovant de l'initiative proposée et de la valeur nouvelle apportée par le projet.



# Axe 1

## Favoriser le développement territorial et apporter de la « valeur ajoutée territoriale »

1 Développer l'attractivité du site

2 Viser des modèles économiques nouveaux

# En quoi l'initiative est-elle innovante ? Favorise le développement territorial et apporte de la « valeur ajoutée territoriale » ?

## 1 Développer l'attractivité du site

- Actions participant à l'**identification du site** et à la **qualification de son image**
- Expérimentation de **nouveaux usages** (innovants ?) et d'une **nouvelle offre** de manière transitoire sur des friches et/ou des espaces en devenir
- **Expérimentations architecturales et sociales** : structures modulaires, design actif, nouveaux « produits » et services...



Impulser la requalification des espaces publics du centre-ville, Le Vesinet (78)



Pavillon mobile de la place Marguerite Perey, Palaiseau (91)

# En quoi l'initiative est-elle innovante ? Favorise le développement territorial et apporte de la « valeur ajoutée territoriale » ?

## 2 Viser des modèles économiques nouveaux

- **Impulsion de nouvelles activités et filières économiques** sur le territoire : circuits courts, économie sociale et solidaire, économie collaborative, économie culturelle et créative, locaux low-cost, télétravail, ...
- **Programmation temporaire de locaux répondant aux nouveaux usages** (petites surfaces, espaces et fonctions partagés...)
- **Développement de nouveaux partenariats**, liens avec le tissu local et les acteurs du projet
- **Innovation des montages** juridiques et financiers proposés pour assurer l'animation et le fonctionnement des usages proposés



Préfiguration d'une activité brassicole à Montereau (77)



Les Amis Roussel artistes artisans à Romainville (93)

## Axe 2

### Répondre aux besoins des usagers, impulser et tester de nouveaux usages

1 Impliquer les usagers et les acteurs locaux

2 Améliorer le cadre de vie

3 Justifier le cadre spatio-temporel du projet et ses interventions

4 Intervenir de manière durable

# En quoi le projet transitoire répond aux besoins des usagers ? En quoi il impulse et/ou teste de nouveaux usages ?

## 1 Impliquer les usagers et les acteurs locaux

Qui ?

- Les habitants/habitantes
- Les associations locales
- Les publics fragiles comme les enfants
- Les commerces existants
- Les services existants
- Les actifs
- Les touristes



L'espace imaginaire à Saint-Denis (93). Projet clos.

# En quoi le projet transitoire répond aux besoins des usagers ? En quoi il impulse et/ou teste de nouveaux usages ?

## 2 Améliorer le cadre de vie

### Pourquoi ?

- Améliorer la qualité des espaces publics
- Résoudre une carence (par exemple sur le long terme ou le temps d'un chantier)
- Créer de la convivialité
- Sensibiliser/informer
- Former
- Produire/créer



La Prairie du Canal, à Bobigny (93)

# En quoi le projet transitoire répond aux besoins des usagers ? En quoi il impulse et/ou teste de nouveaux usages ?

## 3 Justifier le cadre spatio-temporel du projet et ses interventions

Quand ?

- Le temps d'un chantier
- En attendant un projet futur
- En préfiguration d'un futur projet
- Un événement qui se répète
- Une action courte en partenariat

Où ?

- En site propre (bâtiment, terrain en attente, etc.)
- Dans l'espace public



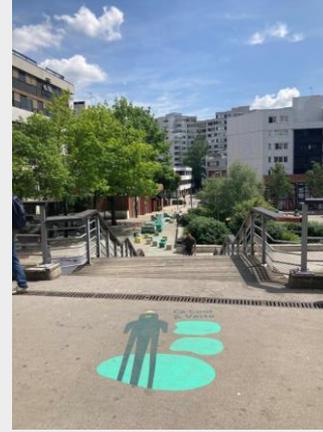
Projet Gerard Situ à Aulnay-sous-Bois (93) par le Collectif ETC.  
2013-2014.

# En quoi le projet transitoire répond aux besoins des usagers ? En quoi il impulse et/ou teste de nouveaux usages ?

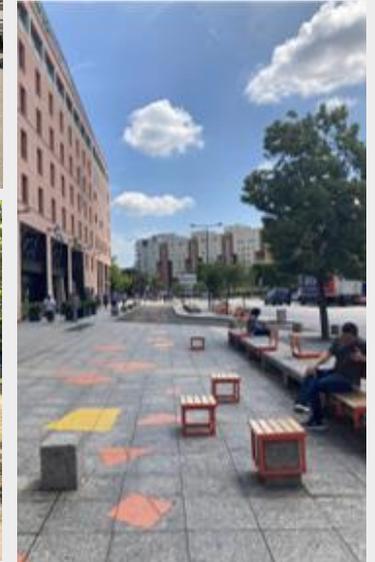
## 4 Intervenir de manière durable

### Comment ?

- Améliorer les espaces publics et préfigurer des usages.
- Signalétique, végétalisation, fabrication de mobiliers en bois.
- Organiser des évènements avec les associations locales.
- Mettre à disposition des espaces pour les artistes.
- Animer des activités avec les écoles
- Organiser des chantiers participatifs autour de l'éco-construction.
- Développer des activités en lien avec l'agriculture urbaine.
- Créer des espaces de convivialité avec les habitants/habitantes et les enfants.
- ...



Transformation des espaces publics à Evry-Courcouronnes





La Sauge à Saint-Denis

Le Sample à Bagnolet

La Récolte Urbaine à Montreuil

Crédits : Joséphine Germain (la Récolte Urbaine) ; Le Sample, Compagnie Aligre, @ainebé (le Sample)

## **Axe 3**

# **Maîtriser les impacts environnementaux et amorcer la transition écologique**

- 1 Préserver et valoriser les ressources naturelles**
- 2 Optimiser le fonctionnement au regard des enjeux environnementaux**
- 3 Assurer une gestion circulaire des ressources et une valorisation des déchets, sensibiliser à l'économie circulaire**

# 1 Préserver et valoriser les ressources naturelles

## Comment ?

- Maintenir les **surfaces de pleine terre** / **renaturer des sols** artificialisés → objectif « Zéro Artificialisation Nette »
- **Végétaliser, densifier, diversifier les milieux** (arbres et pieds d'arbres, massifs arbustifs, prairies, pelouse...)
- Veiller à inscrire le projet dans les trames écologiques locales
- Privilégier les **essences indigènes** et produites localement; plantes mellifères et non-allergènes
- Aménager des **micro-habitats**, installer des **nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères**
- Organiser des **chantiers et ateliers participatifs** autour des plantations, de l'entretien des espaces végétalisés, du jardinage écologique, des sciences participatives...
- Limiter les nuisances (adapter l'éclairage lumineux, zones-refuges)



Lil'Ô, Ile-Saint-Denis  
Association Halage



La bonne aventure  
du tramway,  
Montreuil  
Association Didattica

## Optimiser le fonctionnement au regard des enjeux environnementaux

### Comment ?

#### Lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain

- Apporter de l'ombrage : arbres, pergolas, voiles
- Végétaliser et densifier : bacs, façades, plantes grimpantes, pieds d'arbres...
- Installer des revêtements de couleur claire
- Ouvrir au public de nouveaux espaces végétalisés

#### Mieux gérer les eaux pluviales

- Désimperméabilisation des sols : revêtements perméables, pleine terre
- Aménagements paysagers : noues, fossés
- Cuves de récupération des eaux pluviales



Place René Descartes, Montreuil  
Association L.E.S. F.L.E.U.R.S

→ Quelle réflexion sur la pérennisation des aménagements dans le projet d'aménagement futur ?

# 2 Optimiser le fonctionnement au regard des enjeux environnementaux



## Fausse bonnes idées :

- Plantation d'essences exotiques envahissantes
- Installation de ruchers
- Micro-forêts urbaines denses suivant la méthode « Miyawaki »
- ...

### Cycle de webinaires « Les fausses bonnes idées »

Comprendre pour mieux agir

28 mars 2024 | Contact | Marjorie Millès

Face à l'érosion de la biodiversité et aux impacts du changement climatique, nous avons tous envie de nous retrousser les manches pour sauvegarder la nature. Accueillir la biodiversité, la préserver, concevoir des espaces plus résilients sont aujourd'hui des préoccupations présentes dans toutes les consciences, qui laissent émerger un grand nombre de conseils, concepts et innovations pour y parvenir. Pourtant, certaines de ces réponses ne sont pas toujours adaptées aux problèmes, voire s'avèrent contreproductives à long terme.

Pour vous aider à mieux comprendre pour bien agir, ce cycle de webinaires vous fera découvrir certaines fausses bonnes idées les plus répandues, qui ne sont en réalité ni écologiques ni économiques.

### CALENDRIER

- 28 mars 2024 | 14 h - 15 h 30  
Les espèces exotiques envahissantes  
↳ Inscription
- 29 avril 2024  
Les abeilles domestiques vs les pollinisateurs sauvages  
↳ Inscription
- 27 et 28 juin 2024  
Les microforêts urbaines
- 4 au 8 novembre 2024  
Les aménagements pour la petite faune

## NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT PARIS REGION N°194



**BIODIVERSITÉ**

JUN 2024 • www.institutparisregion.fr

### QUAND LES ABEILLES DOMESTIQUES CONCURRENENT LES POLLINISATEURS SAUVAGES

**950**  
PAYS DE HERAULT ENVIRONNEMENT  
ENFANCE MÉTROPOLITAINNE

**Près de 80 %**  
DES PAYSANS CONCERNÉS PAR UN  
**de 650 à 1 500**  
L'ÉCART/NOUVEAU NICHES  
À L'ÉCHELLE COMMUNALE

LA FOUCAUCONNERIE PLANTÉE PAR LES ANCIENS, RESPONSABLE POUR ÉQUILIBRER LES ÉCOSYSTÈMES ET NOTRE ALIMENTATION, EST ENOBLÉE PAR LES ABEILLES DOMESTIQUES À TORT. RÉTABLI DE SERVICE À UNE BELLE BIFFERTEURIE À OCCIDENT, TOUS LES JOURS ET DES MILLIERS DE VERNES ET FOLLONNONS S'ÉLÈVE. LONGTEMPS PRÉSENTÉS, LES INTÉRIEURS VISANT À TENDRE LES DÉCHETS, EN VUE COMME EN RÉSERVAIRE, SONT AUJOURD'HUI RECONSIDÉRÉS.

L'écologie paysanne, des pratiques ancestrales, aujourd'hui oubliées, nous offre des modèles d'agriculture durable, adaptés aux enjeux de résilience. À l'instar de la culture de la vigne, les agriculteurs ont su adapter leurs pratiques à l'évolution des écosystèmes. Ils ont su intégrer les savoirs traditionnels et les connaissances scientifiques pour créer des systèmes agricoles durables. Ces pratiques, souvent ignorées, offrent des solutions innovantes pour relever les défis de la transition écologique. Elles nous rappellent l'importance de préserver notre patrimoine agricole et de soutenir les agriculteurs locaux.

**L'ABEILLE DOMESTIQUE, UNE AMBASSATRICE DE LA BIODIVERSITÉ ?**  
L'abeille domestique est une espèce envahissante qui concurrence les pollinisateurs sauvages. Elle est responsable de la déclin de nombreuses espèces végétales et animales. Elle est également responsable de la propagation de maladies et de parasites. Elle est donc considérée comme une menace pour la biodiversité. Cependant, elle joue un rôle important dans l'agriculture et la production alimentaire. Elle est donc considérée comme une espèce clé de voûte. Il est donc important de mieux connaître son comportement et de l'intégrer dans nos pratiques agricoles.



# Préservation des ressources naturelles et adaptation au changement climatique

Eligibilité en **complément** ou en **substitution** avec :

## L'AMI « Retour de la nature en ville »

- Jusqu'au 31 mars !
- Pour des **études prospectives, pré-opérationnelles et techniques de renaturation**
- Aide jusqu'à **70%** des dépenses dans la limite de **100 000€**
- [renaturation@iledefrance-nature.fr](mailto:renaturation@iledefrance-nature.fr)

## L'appel à projets « Plan vert »

- Pour des **études, travaux d'aménagement et acquisitions foncières dédiés à la création ou à la requalification d'espaces verts et de nature** ;
- Aide jusqu'à **60%** des dépenses dans la limite de **1 M€**
- [planvert@iledefrance-nature.fr](mailto:planvert@iledefrance-nature.fr)

## Le dispositif « Ilots de fraîcheur »

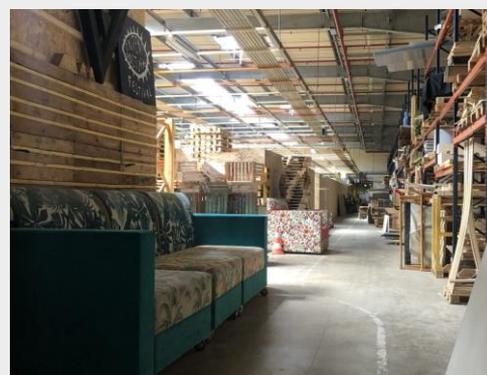
- Pour des **études pré-opérationnelles et travaux de création d'ilots de fraîcheur** dans des espaces publics urbains
- Aide jusqu'à **60%** des dépenses dans la limite de **250 000€**
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)

## Le dispositif « Reconquête de la Biodiversité »

- Pour des **actions contribuant à la préservation et restauration de la biodiversité**
- Aide en fonctionnement jusqu'à **50%** des dépenses dans la limite de **20 000€**
- Aide en investissement jusqu'à **70%** des dépenses dans la limite de **200 000€**
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)

## Assurer une gestion circulaire des ressources et une valorisation des déchets, sensibiliser à l'économie circulaire

- En amont : **Eco-conception de l'opération**
  - Si travaux : diagnostic ressources, utilisation de **matériaux issus du réemploi**, traçabilité et valorisation des déchets générés
  - Si acquisition d'équipements : choix **d'équipements issus du réemploi** ou à défaut **recyclés**
  - **Partenariats** avec les acteurs locaux pertinents (ressourceries, ateliers de réemploi de menuiseries, etc.)
  
- Pendant :
  - **Réduction de la production des déchets** (compostage, consommation en contenants consignés, etc.)
  - Organisation du **tri** en vue du recyclage
  - **Sensibilisation du public** à tous les enjeux de gestion circulaire des ressources liées au projet
  
- En aval :
  - **Réemploi des aménagements** et équipements déployés, permis par l'éco-conception (adaptabilité, démontabilité, réversibilité)



PADAF (Plateforme des Acteurs de Demain) à Antony (92)



Carrefour des Limites à Pantin (93)



La Porterie à Cachan (94)

## 3

## Assurer une gestion circulaire des ressources et une valorisation des déchets, sensibiliser à l'économie circulaire

Eligibilité via le dispositif Zéro déchet et économie circulaire en complément ou en substitution (selon la proportion des dépenses circulaires dans le budget prévisionnel UT) envisageable pour :

- Des dépenses d'investissement
- Concourant à un aspect circulaire du projet (surcoût des matériaux de construction issus du réemploi, achat de composteurs, etc.)

→ Aide jusqu'à **35%** des dépenses dans la limite de **250 000 €**  
(*minimum 10 000€ d'aide*)



contact :  
[zerodechet@iledefrance.fr](mailto:zerodechet@iledefrance.fr)

## **Axe 4**

### **Evaluer et conforter l'effet levier des actions d'impulsion/de préfiguration sur le projet d'aménagement**

- 1 Par rapport au projet urbain ou de territoire à venir**
- 2 Par rapport à la mise en œuvre opérationnelle du projet**
- 3 Par rapport aux montants des investissements concédés**

## Axe 4

### Evaluer et conforter l'effet levier des actions d'impulsion/de préfiguration sur le projet d'aménagement

- **Analyse spatiale du site** : caractéristiques du foncier, contexte territorial (ZAC, ZAE, gares, lycées, île de loisirs, etc.), etc.
- **Etude du projet sous l'angle de l'urbanisme réglementaire si pertinent** : analyse du projet au regard du document d'urbanisme local en vigueur et lien avec le SDRIF 2013, voire projet de SDRIF-E (dans l'attente de son approbation)
- **Insertion du projet dans une dynamique d'aménagement partenariale**, au niveau communal ou intercommunal : projet NPNRU, opération d'intérêt national (OIN), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat d'intérêt national (CIN), etc.



Shakirail à Paris 19e

## Axe 4

# Evaluer et conforter l'effet levier des actions d'impulsion/de préfiguration sur le projet d'aménagement

- **Insertion du projet** dans la chaîne de l'aménagement et étude du montage et des relations entre les différents acteurs du projet d'aménagement pour la bonne réalisation du projet d'UT et du projet final, si connu
- **Etude de l'impact** sur le projet final (si connu), conditions de sorties de l'initiative transitoire
- **Articulation avec les autres dispositifs** portés par la Direction de l'aménagement :
  - Contrat d'aménagement régional
  - Réhabiliter plutôt que construire
  - 100 quartiers innovants et écologiques
  - Reconquérir les friches franciliennes



La Traversière à Argenteuil (95)



Labos Eclairs à  
Epinay-sur-Seine (93)



La prairie des  
Murs à pêches à  
Montreuil (93)



Que trament les Fillettes à  
Aubervilliers et Saint-Denis (93)



## Axe 4

### Evaluation et suivi du projet - Dans quelles mesure les projets transitoires auront-ils atteint leur objectif ?

- Le mode d'évaluation est spécifique selon la nature projets
- Documenter la démarche dans la durée (mise en récit écrit, graphique...)
- Constituer un comité de suivi
- Identifier les indicateurs quantitatifs et qualitatifs liés à la mise en œuvre et à l'impact du projet (implication des usagers, acteurs locaux, rôle dans la préfiguration du projet futur...)

## Axe 4

### Evaluation et suivi du projet - Dans quelles mesure les projets transitoires auront-ils atteint leur objectif ?

- Outils mobilisables :



= une plateforme ressource sur la mesure d'impacts et l'évaluation à destination des tiers lieux et des lieux hybrides, avec :

- Des méthodologies
- Des questionnaires d'auto-évaluation
- Des datapanoramas
- Des ressources

# Annexes – Bibliographie et outils

- IAU IDF, L'urbanisme transitoire, optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée? (2017)  
[L'urbanisme transitoire - Institut Paris Région \(institutparisregion.fr\)](https://www.institutparisregion.fr/)
- IAU IDF, Carnets pratiques n° 9 « L'urbanisme transitoire » (2018)  
[L'urbanisme transitoire - Institut Paris Région \(institutparisregion.fr\)](https://www.institutparisregion.fr/)
- IAU IDF, Évaluation du dispositif régional de soutien à l'urbanisme transitoire (2021)  
[Évaluation du dispositif régional de soutien à l'urbanisme transitoire - Institut Paris Région \(institutparisregion.fr\)](https://www.institutparisregion.fr/)
- IAU IDF, Urbanisme Transitoire en Île-de-France : tendances actuelles et nouveaux regards dans la région (2022)  
[Urbanisme Transitoire en Île-de-France \(arcgis.com\)](https://www.arcgis.com/)
- Approche.s !, Les effets territoriaux de l'urbanisme transitoire (2023)  
[notedesynthese\\_effetsterroritoriaux\\_urbanismetransitoire\\_move\\_atelierapproches\\_a3.pdf \(urbanisme-puca.gouv.fr\)](https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/)
- Outils pour évaluer les impacts sociaux et environnementaux des tiers lieux et des lieux hybrides  
[Commune Mesure](https://www.commune-mesure.fr/)

# TEMPS QUESTIONS - REPONSES

4

# La candidature étape par étape

*Par David Aboulkheir, Chargé de mission innovation urbaine et urbanisme transitoire, SSPO, DADT*

# Avant - Pré-candidature

- Nous recommandons d'informer la Région en amont de la candidature, avec la possibilité d'échanger sur un avant-projet
- Pour candidater rdv sur :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/initiatives-durbanisme-transitoire>

# Avant - Le dossier de candidature

- La candidature doit être déposée exclusivement sur la plateforme des aides régionales : [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Documents obligatoires à fournir
  - ✓ Lettre de candidature du porteur de projet
  - ✓ Lettre de soutien du Maire de la commune où se situe le projet
  - ✓ Lettre d'intention du propriétaire
  - ✓ Dossier de présentation du projet
  - ✓ Plan de financement prévisionnel
  - ✓ Echéancier annuel des demandes de subvention
  - ✓ Attestation de TVA
  - ✓ RIB de banque avec tampon de la structure et signature de son représentant
  - ✓ Lettre d'engagement relative à l'accueil de stagiaire
  - ✓ Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité signée
  - ✓ Un ou plusieurs visuels emblématiques

Région Île-de-France | Mes démarches

Tableau de bord | Mes sollicitations | Mes aides

Dispositif de soutien aux initiatives d'Urbanisme Transitoire : Informations préalables

Partager votre demande

1 Préambule | 2 Votre tiers | 3 Votre dossier | 4 Récapitulatif

Informations préalables

Suivant

Qu'ils concernent la création d'une plateforme logistique, de jardins partagés ou de lieux culturels et festifs, les projets d'urbanisme transitoire soutenus par la Région ont pour objectif de redonner vie de façon éphémère à des bâtiments ou des terrains en attendant qu'ils soient transformés.

Ce dispositif, lancé sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt, propose une aide financière pour les dépenses d'investissement.

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif, ainsi que le Règlement d'intervention sur le site de la Région Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/initiatives-durbanisme-transitoire>.

A noter : tout porteur de projet doit s'assurer de la validité des informations générales renseignées concernant sa structure lors du dépôt de sa candidature.

**Mention d'information concernant le règlement général de protection des données (RGPD)**

En tant que responsable de traitement des données à caractère personnel, la Région Île-de-France a mis en œuvre ce règlement ayant pour finalité :

- la création d'un espace personnel ;
- la gestion du dépôt et du suivi d'une demande d'aide régionale ;
- la gestion du dépôt et du suivi des offres de stage ou de contrat d'apprentissage/professionnalisation

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez vous reporter à la mention d'information complète présente en pied de page d'accueil sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr).

Suivant

# Avant – La dossier de présentation du projet (1)

## ■ PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

- Historique et objectifs de la structure
- Equipe mobilisée pour la mise en œuvre du projet d'urbanisme transitoire

## ■ PRESENTATION DE L'INITIATIVE

- Description du site et du territoire
- Description du projet : (intentions et objectifs de l'initiative, réalisations prévues, actions proposées en matière d'animation et de valorisation, modalités de clôture de l'occupation transitoire etc.)
- Eléments de faisabilité (budget, planning prévisionnel, contraintes et solutions proposées etc.)

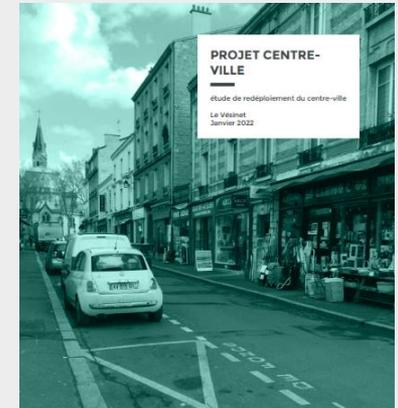
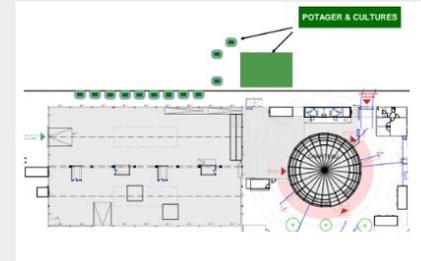
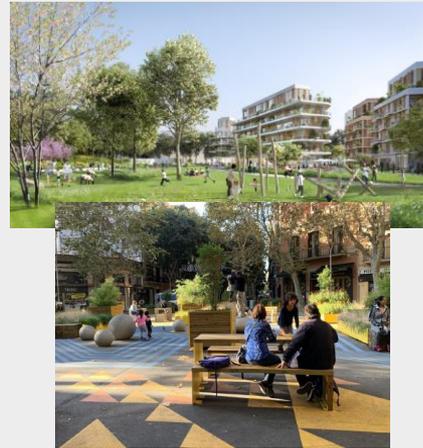
## ■ ELEMENTS D'ANALYSE

- Axe développement territorial et « valeur ajoutée territoriale » ?
- Axe réponse aux besoins des (futurs) usagers et test d'usage
- Axe impact environnemental et économie circulaire
- Axe effet levier sur le projet d'aménagement ultérieur ?

# Avant - Le dossier de présentation du projet (2)

## ■ ANNEXES

- Esquisse ou schéma représentant le projet
- Cartes et photographies du site et/ou du territoire
- Devis (facultatif)
- Liste des documents de références sur le territoire (SCOT, PLU, dossier de création de ZAC, études, ...) le cas échéant.



# FAQ - Avant

- *Quelle durée règlementaire des occupations éligibles ?*

**Aucune durée minimale** n'est imposée pour être éligible au dispositif. En moyenne, les projets durent **41 mois** (~3,5 années).

- *Quel degré de maturité attendu des projets candidats ?*

**Les projets sont éligibles en phases études et diagnostic, conception, programmation ou réalisation**, l'important c'est la qualité du dossier

- *Un projet déjà démarré peut-il être soutenu ?*

**Oui**, à condition que les investissements n'aient pas encore été réalisés au moment du dépôt de candidature.

- *Peut-on refaire financer un projet lauréat d'une précédente session ?*

**Oui**, mais il sera moins prioritaire. L'AAP vise à impulser de nouveaux projets.

# FAQ - Avant

- *Comment faire le choix de la structure qui candidate dans le cas d'un projet porté par plusieurs acteurs ?*

C'est toujours la structure qui engage les dépenses qui doit candidater.

- *Quelle stratégie de candidature adopter pour la session si j'ai plusieurs projets sur mon territoire ?*

- Candidatures séparées
- Regroupement sous une même candidature
- Candidature sur plusieurs sessions

# Pendant – Les étapes de la session

Chaque session comprend les **étapes suivantes** :

- Phase de dépôt des dossiers de candidature
- Analyse par le comité technique composé des services de la Région et de l'IPR
- Examen par un jury composé d'élus et de personnalités qualifiées
- Désignation des lauréats par la Commission Permanente du Conseil régional d'Île-de-France



# FAQ - Pendant

- *Quel délai entre le dépôt de candidature et l'annonce des résultats ?*

Environ 6 mois, avec la possibilité d'avoir une **tendance au bout de 4 mois à l'issue du jury** mais qui ne vaut pas confirmation.

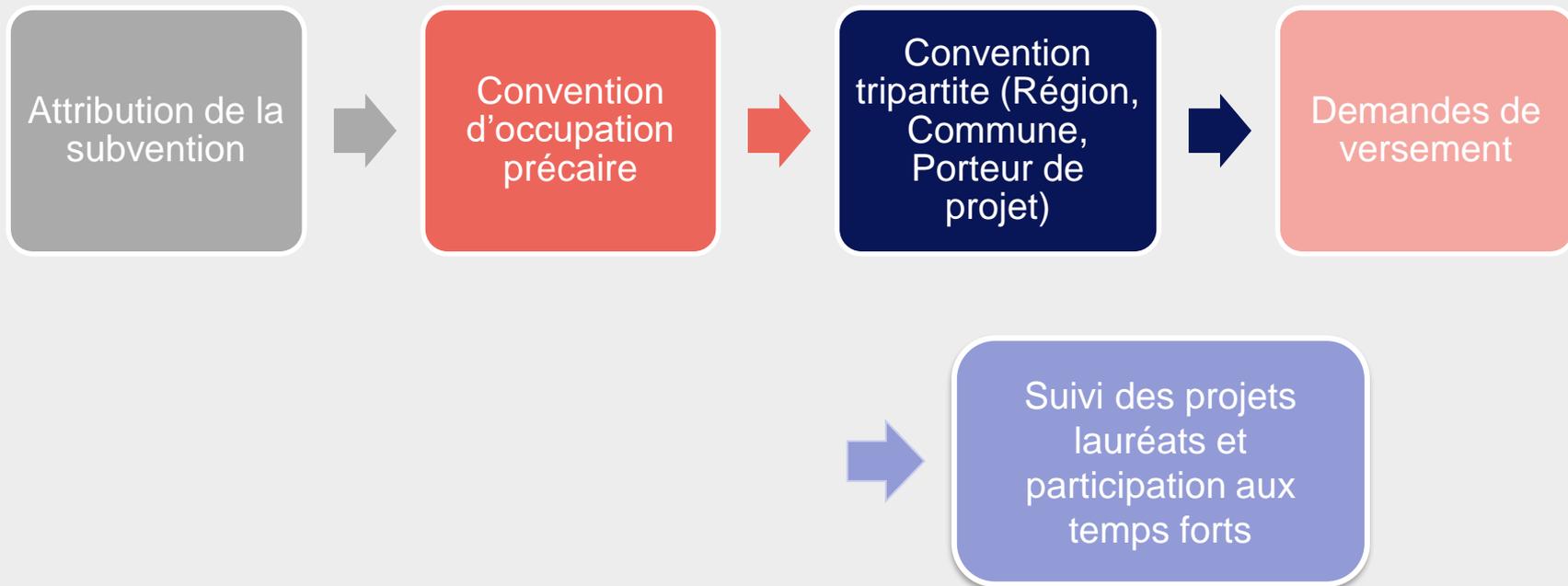
- *Combien de **projets sont lauréats** en moyenne par session ?*

En moyenne, **10 projets sur 16 candidatures** sont retenus.

- *Quel est le montant moyen attribué aux lauréats ?*

Le **montant moyen attribué aux lauréats** est de **80 000€**.

# Après – De l’attribution des subventions au suivi des lauréats



# FAQ – Après

- **Comment effectuer la demande de versement de la subvention ?**
  - Transmettre la **convention d'occupation** (si requis), la **convention tripartite signée** (collectivité, porteur de projet et Région) et l'ERD (l'Etat Récapitulatif des Dépenses).
  - Possibilité de demander un acompte, une avance ou le solde.
  
- **Quel est le délai de versement des subventions ?**
  - Le **versement de la subvention** régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
  - Le **déla de caducité** est établi à 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante.
  - A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un **déla maximum de 4 années** pour présenter de solde de l'opération.
  
- **Quelles obligations en termes de valorisation et communication sur les projets ?**

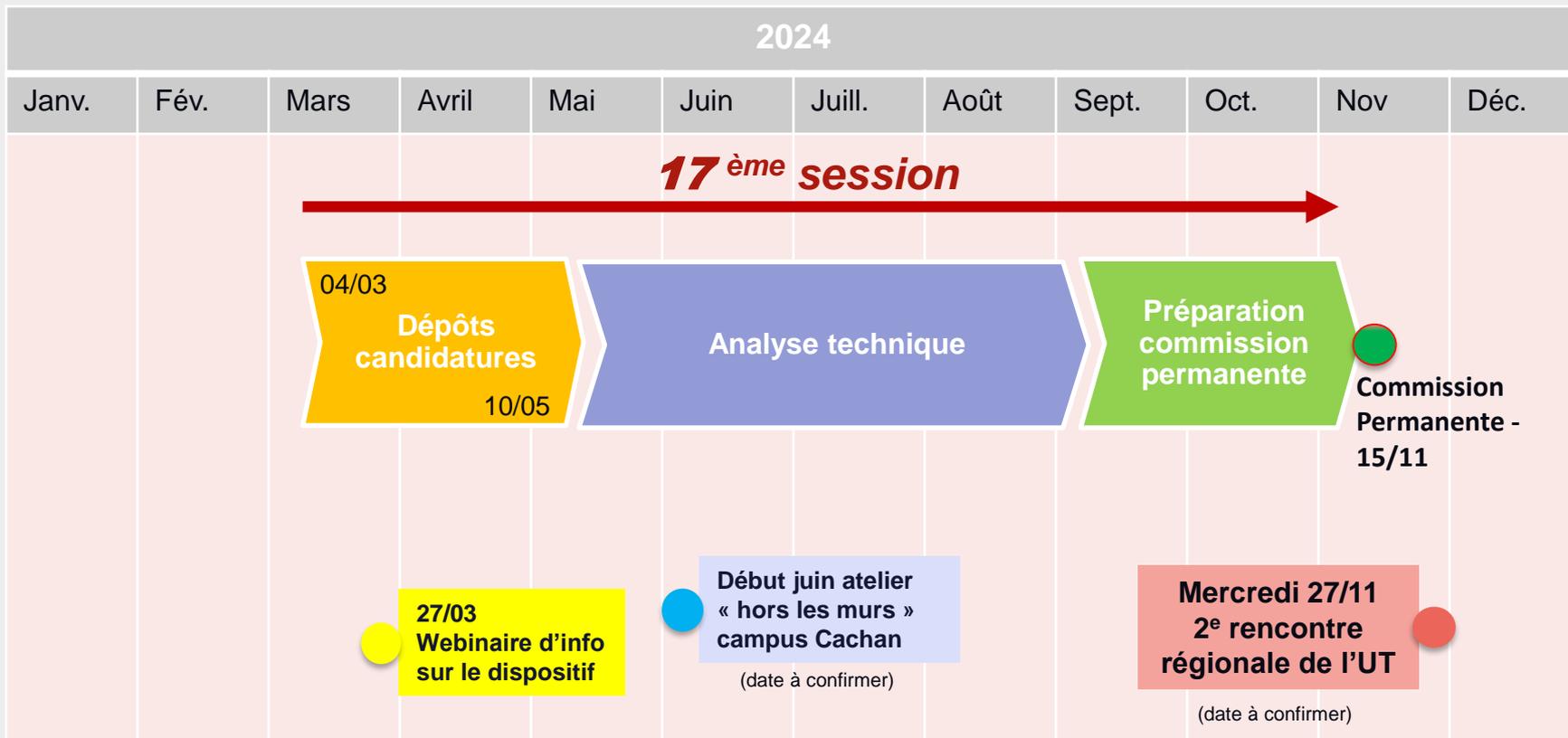
Les obligations sont précisées dans la convention :

- Mention du soutien de la Région et apposition du logo régional
- Informer les services de la Région des dates d'opération de relations presse, relation publiques ou action de médiatisation
- Signalétique provisoire et/ou pérenne conformément à la charte de visibilité régionale
- Organisation d'un temps protocolaire (inauguration, pose de première pierre, etc.)
- Coopération aux actions de communication de la Région (visite, tournage, etc.)

# FAQ – Après

- *Quel accompagnement, suivi des projets par la Région au-delà du financement ?*
- ✓ Entretiens de point d'étape réguliers
- ✓ Participation aux comités de suivi des projets lauréats
- ✓ Participation aux temps forts du projet (inauguration)
- ✓ Sollicitation via des enquêtes de suivi
- ✓ Invitation à des évènements de rencontre et partage d'expérience (webinaires, visites apprenantes, Rencontre de l'urbanisme transitoire francilien...)

# Rappel calendrier 2024



# TEMPS QUESTIONS - REPONSES

# MERCI

**David Aboulkheir**

Chargé de mission innovation urbaine et aménagement durable

Mail: [david.aboulkheir@iledefrance.fr](mailto:david.aboulkheir@iledefrance.fr)

Tél: +33 06.25.86.39.17

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

